

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	41

Date de convocation
11 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : William GRAFF, Dominique GRANDIEU, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Catherine GUENSER, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance

Objet : Ouverture des crédits d'investissement avant le vote des Budgets Primitifs 2021

N° de délibération : 11

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	41	41	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans

la limite de liquidation des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption [...] ».

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement, avant le vote du budget primitif 2021, dans les limites fixées par la réglementation, soit à une hauteur de 25% des crédits réels ouverts d'investissements 2020 hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget	Crédits réels d'investissement 2020, hors dette, après DM	Limite de 25% des crédits
Budget principal	11 115 536 €	2 778 884 €
Budget annexe restauration	58 029 €	14 507 €
Budget annexe transports	80 000 €	20 000 €
Budget annexe eau	2 149 393 €	537 348 €
Budget annexe assainissement	2 527 533 €	631 883 €

Ces crédits serviront à financer les dépenses d'investissement relatives aux opérations suivantes à engager en début d'année :

Budget Principal Opérations et super-opération	N° d'opération et de super-opération (selon niveau de vote)	Crédit de paiement 2021 dans le cadre d'une autorisation de programme	Montant de dépense ouvert avant le vote du BP 2021
CONTENEURISATION OM	20013		50 000 €
DECHETTERIE / Programmes immobiliers et patrimoniaux	201801 / 052012	1 310 028 €	
BIOMASSE	201301		100 000 €
LOGEMENT PRIVE	20041		50 000 €
LOGEMENT SOCIAL	20152017	40 000 €	
AIDES A LA PIERRE 2013-2017	20132017	91 239 €	
PLU I	201620	51 520 €	
ECO EMPLOI COMMERCES	200803		600 000 €
EQUIPEMENT SPORTIF	20102		60 000 €
Nouvel Équipement Aquatique / Programmes immobiliers et patrimoniaux	201901 / 052012	1 326 380 €	
TOURISME	201802	103 074 €	

STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE	201101		20 000 €
MOBILITE	201401		140 000 €
VOIES DOUCES	201601	320 344 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	201602		200 000 €
PROGRAMME VOIRIE 2016-2019	201619	150 852 €	
PROGRAMMATION VOIRIE 2019 2021	2019021	1 980 319 €	
POLE D'ECHANGE MULTI- MODAL	2019002	4 437 202 €	
GESTION PATRIMONIALE / Programmes immobiliers et patrimoniaux	201803 / 052012	229 957 €	350 000 €
AMENAGEMENT	201501 et 201502 / 012015	874 621 €	
AMENAGEMENT MALLELOY (reprise des opérations SPL)	202101		700 000 €
EQUIPEMENT MATERIEL	9701		208 884 €
ETUDES DIVERSES	9710		200 000 €
FIBRE A L'HABITANT	201905	387 800 €	
Eaux pluviales et défense incendie	INVEST EAU - 202001		30 000 €
Hors Opération - chap. 21 immobilisations corporelles	HORS OPERATION CHAP. 21		50 000 €
Hors Opération - chap. 23 immobilisations en cours	HORS OPERATION CHAP. 23		20 000 €
TOTAL Budget Principal - Crédit de paiement 2021 des AP-CP		11 303 336 €	
TOTAL Budget Principal - Ouverture de crédits avant le vote du BP 2021			2 778 884 €

Opération 201603 – Budget annexe Restauration	14 507 €
TOTAL Budget annexe Restauration	14 507 €

Opération 9802 – Budget annexe Transports	20 000 €
TOTAL Budget annexe Transport	20 000 €

Chapitre 21 immobilisations corporelles – Budget annexe Eau	268 674 €
Chapitre 23 immobilisations en cours – Budget annexe Eau	268 674 €
TOTAL Budget annexe Eau	537 348 €

Chapitre 21 immobilisations corporelles – Budget annexe Assainissement	315 942 €
Chapitre 23 immobilisations en cours – Budget annexe Assainissement	315 942 €
TOTAL Budget annexe Assainissement	631 883 €

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à engager les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite réglementaire de 25% des crédits réels ouverts d'investissement en 2020 :

- 2 778 884 € sur le budget Principal,
- 14 507 € sur le budget annexe Restauration,
- 20 000 € sur le budget annexe Transports,
- 537 348 € sur le budget annexe Eau,
- 631 883 € sur le budget annexe Assainissement,

répartis sur les niveaux de vote, opérations et chapitres, tel que détaillé ci-avant.

Fait et délibéré les jours, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC